



Toulouse, le

04 JUN 2009

Le Président
Martin MALVY
Ancien Ministre

Madame Sophie VALCKE
Vice-Présidente
Association Vélo Toulouse
5, avenue Collignon
31200 TOULOUSE

OBJET : ESPACES VELOS A BORD DES TRAINS TER
NOS REF : DIT/MD/NB/D2905939

Madame la Vice-Présidente,

Vous avez souhaité attirer mon attention sur les espaces vélos à bord des futurs matériels roulants TER.

Les marchés de matériels roulants font l'objet d'appels d'offre menés par la SNCF. La Région Midi-Pyrénées n'est dès lors pas en relation directe avec les constructeurs ferroviaires dans le cadre de ces marchés. Elle fera part à la SNCF de son exigence que les futurs matériels TER puissent intégrer des espaces vélos.

En effet, afin de garantir une cohérence du parc de matériel roulant, la Région prévoit systématiquement des espaces vélos à bord de trains TER qu'il s'agisse d'autorails neufs circulant déjà sur son réseau (AGC, X73500, etc.) ou futurs, ou des engins plus anciens ayant bénéficié d'une modernisation.

Bien entendu, la capacité d'emport des vélos à bord des trains demeure limitée. Dans ce contexte, la Région a entamé une démarche pour mettre en œuvre un schéma directeur d'intermodalité entre les modes doux et les transports régionaux de voyageurs, en développant les équipements et services permettant de sécuriser le stationnement des vélos dans les gares TER.

Combinée à une action particulièrement volontariste en faveur du rail, cette démarche vise à favoriser un report modal de la voiture particulière vers des modes de transport plus respectueux de l'environnement.

Je vous prie de croire, Madame la Vice-Présidente, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Martin MALVY